

# Compte-Rendu de la Réunion du Jeudi 27 février 2020

**Date de convocation : jeudi 20 février**

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-sept février, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, Mme FONTAINE Virginie, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme YVERNAULT Rolande, M. LABETOULLE Hervé, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. PAIN Pierre, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme PENIN Véronique, Mme MICAT Josiane, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. CHAUMEAU Didier

Pouvoirs : M. SOHIER Louis a donné pouvoir à Mme FONTAINE Virginie  
M. PION Patrice a donné pouvoir à Mme LEFEUVRE Andrée

Mme GIRAUDET Marie-Laure est élue secrétaire de séance

*Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.*

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressés par Madame le Receveur, concernant le Budget Principal, le Service de l'Eau, le Service de l'Assainissement et le Budget Annexe Lotissement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes de gestion 2019 concernant le budget principal, le service de l'eau, le service de l'assainissement et le Budget Annexe Lotissement

DECLARE que les comptes de gestion du Budget Principal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et du Budget Annexe Lotissement dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		181 162,47	262 299,45		262 299,45	181 162,47
Opérations de l'exercice	1 572 735,64	1 833 822,43	935 903,31	1 038 873,21	2 508 638,95	2 872 695,64
<b>TOTAUX</b>	<b>1 572 735,64</b>	<b>2 014 974,90</b>	<b>1 198 202,76</b>	<b>1 038 873,21</b>	<b>2 770 938,40</b>	<b>3 053 848,11</b>
Résultats de clôture		442 239,26	159 329,65			282 909,71
Restes à réaliser			372 832,41	181 070,00	372 832,41	181 070,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 572 735,64</b>	<b>2 014 974,90</b>	<b>1 571 035,17</b>	<b>1 219 943,21</b>	<b>3 143 770,81</b>	<b>3 234 918,11</b>
Résultats définitifs		442 239,26	351 091,96			91 147,30

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2019 approuvé ce même jour :

Excédent de fonctionnement de clôture	442 239, 26 €
Déficit d'investissement de clôture	159 329, 55 €

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 351 091, 96 €

Déficit d'investissement de clôture	159 329, 55 €
- Dépenses restant à réaliser	372 832, 41 €
+ Recettes restant à recevoir	<u>181 070, 00 €</u>
	= 351 091, 96 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

art. 1068 : réserves	351 091, 96 €
Report à nouveau en fonctionnement :	91 147, 30 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget EAU**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

#### **COMPTE ADMINISTRATIF EAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 553,80	21 546,44		21 546,44	6 553,80
Opérations de l'exercice	28 449,30	37 710,82	26 514,62	49 995,74	54 963,92	87 706,56
<b>TOTAUX</b>	28 449,30	44 264,62	48 061,06	49 995,74	76 510,36	94 260,36
Résultats de clôture		15 815,32		1 934,68		17 750,00
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	28 449,30	44 264,62	48 061,06	49 995,74	76 510,36	94 260,36
<b>Résultats définitifs</b>		15 815,32		1 934,68		17 750,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2019 approuvé ce même jour :

Résultat d'exploitation cumulé	15 815, 32 €
Résultat d'investissement cumulé	1 934, 68 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats en exploitation et en investissement comme suit :

Report à nouveau en exploitation :	15 815, 32 €
Report à nouveau en investissement :	1 934, 68 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

#### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	26 753,71			94 368,18	26 753,71	94 368,18
Opérations de l'exercice	58 412,03	61 688,49	51 832,36	57 236,44	110 244,39	118 924,93
<b>TOTAUX</b>	<b>85 165,74</b>	<b>61 688,49</b>	<b>51 832,36</b>	<b>151 604,62</b>	<b>136 998,10</b>	<b>213 293,11</b>
Résultats de clôture	23 477,25			99 772,26		76 295,01
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>85 165,74</b>	<b>61 688,49</b>	<b>51 832,36</b>	<b>151 604,62</b>	<b>136 998,10</b>	<b>213 293,11</b>
Résultats définitifs	23 477,25			99 772,26		76 295,01

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2019 approuvé ce même jour :

Déficit d'exploitation cumulé	23 477, 25 €
Résultat d'investissement cumulé	99 772, 26 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats en exploitation et en investissement comme suit :

Report à nouveau en exploitation Déficit :	23 477, 25 €
Report à nouveau en investissement :	99 772, 26 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget Annexe Lotissement**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

#### **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	64 756,16	64 756,16	64 756,16	108 676,16	129 512,32	173 432,32
TOTAUX	64 756,16	64 756,16	64 756,16	108 676,16	129 512,32	173 432,32
Résultats de clôture				43 920,00		43 920,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	64 756,16	64 756,16	64 756,16	108 676,16	129 512,32	173 432,32
Résultats définitifs				43 920,00		43 920,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **SUBVENTION AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention par le comité des fêtes en vue de la préparation des fêtes de la Pentecôte qui auront lieu les 30 et 31 mai et 1er juin 2020.

La commission des finances propose de leur verser la subvention annuelle soit la somme de 6 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser la subvention 2020 de 6 300 € au Comité des Fêtes d'Aigurande.

### **ADHESION CHARTE SIL (Signalisation d'Information Locale)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une nouvelle subvention du Conseil Départemental concernant l'opération de signalisation et signalétique en

centre-ville. Pour cela il convient d'adhérer à la charte de Signalisation d'Information Locale.

Monsieur le Maire propose donc que la commune y adhère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'adhérer à la charte Signalisation d'Information Locale

**AUTORISE** le Maire à signer la charte avec le Conseil départemental

### **DEMANDE DE SUBVENTION SIL - AMENAGEMENTS SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE CŒUR DE BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental concernant l'opération de signalisation et signalétique en centre-ville.

Il convient donc de modifier le plan de financement de la façon suivante, pour un montant de travaux de 132 000 € HT.

Conseil Départemental	24 800,00 €
DETR	36 000,00 €
Amendes de Police	8 676,00 €
SIL	4 276,00 €
Fonds Propres	<u>58 248,00 €</u>
	<b>132 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** le plan de financement proposé

**AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions concernées

### **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projecteur du cinéma est défaillant et qu'il va être changé par un nouveau plus performant. Le devis est de 37 795 € HT mais la commune dispose d'un fonds de soutien au CNC d'environ 34 000 €. Il est également possible de demander une avance sur ce même fonds au CNC pour financer ce projecteur.

- Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour leur implication pendant ses 6 années du mandat.

*La séance est levée à 21h35.*